

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 novembre 2021

Date de l'annonce publique : 29/10/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/10/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0

Référence CC.2021-11-8 - 4.1

Point de l'ordre du jour 4.1

Objet **Contrat de bail avec l'Office social commun (location d'un immeuble sis à Peppange).**

Le conseil communal,

Vu la convention avec l'Office social commun des communes de Bettembourg, Frisange et Roeser (OSCB) relative à la location de trois logements situés à Peppange en vue d'une sous-location par l'OSCB dans le cadre du logement social ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à partir du 15 octobre 2021 et est reconductible annuellement ;

Considérant que l'objet concerne trois appartements situés dans un immeuble sis 4, rue de l'Eglise

- Lot 1 (1 chambre) 77 m² ;
- Lot 2 (4 chambres) 152 m² ;
- Lot 3 (2 chambres) 88 m² ;
- 6 emplacements de parking extérieurs

Considérant que la gestion de l'immeuble est cédée à l'OSCB dans le cadre du Projet Logement de celui-ci ;

Vu l'article 2/612/708212/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention avec l'OSCB relative à la location de trois appartements situés dans un immeuble sis à Peppange (4, rue de l'Eglise).

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 17 novembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

